



## Règles de Vie C.D.I. L.I.P.P.S.

- .1. Le Centre de Documentation et d'Information, incluant la pièce principale, Salle Multimédia, Bibliothèque et Terrasse, est un espace pour lire, travailler et faire des recherches. Toute autre activité n'est pas autorisée. Le calme est ainsi nécessaire, et les conversations doivent se faire à voix basse dans le respect des autres usager.e.s.
- .2. Le C.D.I. est accessible à toutes et tous, en accès libre ou dans le cadre d'un enseignement, selon les horaires d'ouverture indiqués à l'entrée du C.D.I.. Tout changement exceptionnel des horaires y sera également précisé. La pièce principale pourra être accessible aux étudiant.e.s certains soirs de la semaine, sous surveillance d'un adulte responsable et aux horaires préalablement communiqués.
- .3. À l'exception des Usuels (dictionnaires, manuels scolaires...), l'ensemble des ouvrages (livres et revues) du C.D.I. peuvent être empruntés par tous les membres de la Communauté présente au sein de l'établissement, à raison de trois ouvrages pendant trois semaines chacun pour les lycéen.ne.s, cinq ouvrages pendant cinq semaines chacun pour les étudiant.e.s. Les prêts peuvent être prolongés sur demande au Professeur Documentaliste, ils doivent être effectués auprès de lui, les retours pouvant être déposés dans le bac prévu à cet effet. Les emprunteur.se.s s'engagent à prendre soin des ouvrages et à les rendre à la date indiquée. Dans le cas contraire une facture pourra être éditée, selon les modalités votées en Conseil d'Administration.
- .4. Les postes informatiques sont à usage pédagogique (travaux et recherches) exclusif, dans le respect de la Charte Informatique et Numérique du lycée. Les impressions se font sur demande préalable au Professeur Documentaliste, et sont limitées à des devoirs finis en noir et blanc.
- .5. La salle Multimédia fait partie intégrante de l'espace du C.D.I.. Aussi les règles de ce dernier s'y applique pleinement. L'accès s'y fait sur demande au Professeur Documentaliste uniquement, et par la porte d'accès à la pièce principale. Les outils numériques ne peuvent être utilisés que sur demande au Professeur Documentaliste.
- .6. Chaque usager.e s'engage à respecter le lieu, les meubles et ouvrages.
- .7. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées.